

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
904, avenue Maréchal Juin - CS 83012
30908 Nîmes cedex 2

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

**Marché passé selon une procédure adaptée
(Article 28 du code des marchés publics)**

**CREATION ET REALISATION D'UN GUIDE DES
MAITRES ARTISANTS DU GARD**

Numéro de consultation : 05.2007.005

LETTRE DE CONSULTATION

Décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics

**DATE ET HEURE LIMITEES DE DEPOTS DES OFFRES :
22 MAI 2007 A 16 HEURES**

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GARD

904 avenue Maréchal Juin - CS 83012
30908 - Nîmes cedex

Type d'acheteur public : Etablissement public administratif

Service en charge de la procédure :

Administratif : Direction des Ressources Humaines et Affaires Juridiques

Technique : Service Développement Economique et Aménagement du Territoire

2 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la création et la réalisation d'un guide des artisans Maîtres Artisans du Gard.

L'objectif est de répertorier l'ensemble des Maîtres Artisans sur un même support afin de valoriser leur savoir faire et leur expérience auprès d'un public à la recherche d'Artisan de qualité.

3 - VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

4 - DESCRIPTION DU GUIDE

- ✦ Maquette, mise en page, sortie CD pour l'imprimeur.
 - ✓ Maquette 50 + 4 pages (2 pages couverture + 2 pages éditio)
 - ✓ Format fermé : 105 x 225 mm.
 - ✓ Format ouvert : 210 x 225 mm.

- ✦ Impression.
 - ✓ Impression couverture en quadrichromie sur 250 g satimat.
 - ✓ Impression de 50 pages intérieures en quadrichromie sur 115 g satimat
 - ✓ Façonnage : 2 piqûres à cheval.

Données fournies

Un document Excel contenant les noms et coordonnées des artisans Maîtres Artisans dans le Gard.

Ce document listant le nombre d'artisans Maîtres Artisan mis à jour en novembre 2006 peut évoluer. En effet, le nombre des artisans Maîtres Artisans peut être revu à la hausse ou à la baisse pouvant influencer sensiblement le nombre de pages de la maquette.

Logo

Chaque prestataire devra faire apparaître sur le guide les logos suivants :

- le logo de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- le logo de maître artisan
- le logo du Conseil Général du Gard

5 - PRIX DE LA PRESTATION

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage et au transport jusqu'au lieu de livraison.

Distinction de deux prix sur le devis :

- o Le prix de la création et de la réalisation de la maquette
- o Le prix de l'impression pour 3 000 exemplaires.

6 - LIVRAISON

La livraison de la totalité des exemplaires doit être effectuée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard - 904 avenue Maréchal Juin - CS 83012 - 30908 Nîmes cedex 02

7 - DELAI D'EXECUTION

- Le 31 mai : proposition d'une maquette.
- Le 7 juin : rendu du guide complet en sortie numérique couleur pour correction.
- Le 11 juin : rendu du Bon à Tirer.
- Le 18 juin : livraison des 3 000 exemplaires à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard.

8 - CRITERES D'ATTRIBUTION

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- | | |
|--|------|
| 1 - valeur technique de l'offre (référence pour des prestations similaires, qualité et originalité de la prestation) | 60 % |
| 2 - Prix | 40 % |

9 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS DES CANDIDATS

Les dossiers doivent être remis sous pli cacheté.

Attention, le pli doit impérativement comporter la mention :

« NE PAS OUVRIR PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE POUR : CREATION ET REALISATION D'UN GUIDE DES MAITRES ARTISANS DU GARD »

Les plis doivent être reçus par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard au plus tard aux date et heures limites annoncés en page de garde du présent document.

Les dossiers doivent être transmis :

- soit par la poste sous pli recommandé avec accusé de réception,

A l'adresse suivante :

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GARD
904 Avenue Maréchal Juin - CS 83012
30908 - NÎMES CEDEX 2

Attention, ce n'est pas la date d'envoi du dossier qui fait foi, mais la date et l'heure limite de réception imposée par la CMA 30.

- soit remis à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard auprès du Service Direction des Affaires Financières et des Moyens - sections Achats -

Dans ce dernier cas, l'entreprise se verra remettre un récépissé de dépôt de dossier.

10 - CONDITION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'offre la mieux classée sera retenue provisoirement sous réserve que le candidat fournisse les certificats fiscaux et sociaux délivrés l'année n de la conclusion du marché et justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant au 31 décembre de l'année n-1.

Le candidat retenu provisoirement devra fournir dans le délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande de la C.M.A 30 les certificats fiscaux et sociaux mentionnés ci-dessus.

Si le candidat retenu provisoirement ne peut produire les certificats, son offre sera rejetée.

11 - DISPOSITION ADMINISTRATIVE GENERALE

Le présent marché est soumis au CCAG - FCS.

12 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour des renseignements administratifs :

Direction des Ressources Humaines et Affaires Juridiques

➤ Grégory INCARNATO - Tél. : 04.66.62.80.60
gregory.incarnato@cma-gard.fr

Fax : 04.66.62.80.76

Pour des renseignements techniques :

- Thierry Colace – Tél. : 04.66.62.80.38
Thierry.colace@cma-gard.fr

13 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Nom de l'entreprise :

Nom du responsable :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Adresse mail :

M'engage à exécuter la prestation demandée ci-dessus.

A

Le 2007

(Signature et cachet précédés de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

14 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M.

Habilité à représenter la société

Adresse

Atteste sur l'honneur que :

- Je ne fais pas l'objet d'une interdiction de concourir,
- Je suis en règle au regard de ma situation fiscale et sociale,
- Je n'ai pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1, L125-3 du code du travail ou document équivalent pour les candidats étrangers.
- Je suis en règle au regard de l'article L.323-1 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

A

Le 2007

(Signature et cachet précédés de la mention manuscrite « lu et approuvé »)